

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du : 29 JUIN 2012

Le 29 juin 2012 à 17h30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Parc d'Activités Dominique Soulé (Bâtiment inter-entreprises) à Bagnères-de-Bigorre, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2012. Nombre de membres en exercice : 58.

**36 PRESENTS** : M. CASTELLS Rolland, *Président*. M. BARTHE, Mme COLOMES, MM. IRR, MENVIELLE Gérard, PRIEU, WACHTER, *Vice-Présidents*. MM. ABAT, ARAGNOUET, BARRERE, Mme BEIGBEDER, MM. BROCA, CAPARROI, CAPOT, CARRIORBE, CHAUVEAU, DETHOU, Mme DUSSERT-PEYDABAY, MM. GARDERES, GAROBY, JOURDAN, LAFAILLE, MALLARD, Mme MARCOU, MM. MARQUERIE, MASCARAS, Mme PADRONI-BOURDIEU, MM. PUJO Alain, PUJO Yves, ROUSSE, SANVICENTE, SELVA, SEMPASTOUS, SOUCAZE, Mme TERNET, M. VIAU, *Délégués*.

**3 délégués titulaires absents supplés** : M. MENVIELLE Jacques suppléé par Mme BEIGBEDER, Mme DAUDIER suppléée par M. PUJO Alain, M. ARBERET suppléé par M. CARRIORBE.

**22 ABSENTS** : Mme BAQUE-HAUNOLD, M. DABAT, Mmes DARRE, DARRIEUTORT, DAVANT, MM. DHUGUES, DUBEAU, GOVILLOT, IBOS, Mme PETEILH.

**Dont 12 excusés** : MM. ABADIE, ARA, BOUTEILLER, BRIANTI, BRUNE, CARBONNEL, CASSOU, DORIGNAC, GRAU, LAVIGNE, Mmes THALES, URTIZVEREA.

**6 Pouvoirs de vote** : Monsieur le Président dépose sur le bureau les pouvoirs de vote de :  
M. BOUTEILLER à M. SOUCAZE – M. DORIGNAC à M. JOURDAN – Mme THALES à Mme TERNET – M. ABADIE à M. CASTELLS – M. CASSOU à M. LAFAILLE – M. LAVIGNE à M. ROUSSE.

**ETUDES PREALABLES A LA MISE EN PLACE D'UN SCOT RURAL**  
**DETERMINATION DU PROJET DE PERIMETRE DE SCOT**

Rapporteur : M. CASTELLS

Vu la délibération du 26 avril 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'approuver le dépôt du dossier de candidature à l'appel à projet " Appui à l'émergence des SCoTs ruraux", lancé par l'Etat et le Conseil Régional.

Vu la délibération du 13 juillet 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour choisir un bureau d'études pour réaliser les études préalables correspondantes, la candidature de la CCHB ayant été retenue.

Vu la délibération du 29 septembre 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a retenu l'équipe CACG - TADD - Pyrénées Cartographie - Université Paris 1 pour la réalisation des études

Vu les articles L 122-1-1 à L122-8 du Code de l'Urbanisme

Après présentation d'un portrait de territoire, des enjeux principaux identifiés et des différents scénarios de périmètre envisageables dans ce contexte, le bureau du Conseil a émis un avis favorable à la proposition suivante : le projet de périmètre de SCoT proposé au Préfet sera celui de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

Il est proposé :

- d'approuver le projet de périmètre ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes utiles

**DELIBERATION** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de périmètre ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes utiles.

Le Président certifie que la présente  
délibération a été affichée par extrait,  
à la porte de la Mairie le : **02 JUILLET 2012**

**LE PRESIDENT,**

Rolland CASTELLS



Pour extrait conforme,  
**LE PRESIDENT,**

Rolland CASTELLS

